

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 juin 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.S.  
2021-05-25

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le mardi 25 mai 2021 à 17h30, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

Rs.2021-05-175

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 25 mai 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-176

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 002-2021 PAR RÉSOLUTION.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a décrété par le règlement 002-2021 un emprunt et une dépense de 3 680 000 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, usées et pluviales et des travaux voirie, dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Attendu que le montant de l'appel d'offres la plus basse est supérieure au montant estimé et qu'un seul soumissionnaire avait offert ses services;

Attendu qu'il est nécessaire d'autoriser une dépense supplémentaire de 677 000 \$ afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

Attendu que la Ville n'entend pas augmenter la charge des contribuables, en finançant ces excédents de coûts des travaux à même les surplus libres;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 677 000 \$ à même les surplus libres, pour les travaux relatifs à la réfection des services de la voirie;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-177

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES MORGAN, COMPAGNA, NOTRE-DAME, ROY ET BEAUGRAND.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 14 mai 2021 À 10H à l'Hôtel de Ville quant au contrat pour la réfection des rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand;

Attendu que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 848 888 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour, la réfection des rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand, le tout selon l'appel d'offres daté du 14 mai 2021;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 002-2021 ainsi qu'au financement prévu à la résolution 2021-05-176, pour les travaux relatifs à la réfection des services de la voirie;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: **SINTRA Inc.** au coût de 3 848 888 \$, plus les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-178

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES RUES MORGAN, COMPAGNA, NOTRE-DAME, ROY ET BEAUGRAND.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux - Réfection des rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience du soumissionnaire : 30 points
2. Compétence et disponibilité du responsable de projet : 30 points
3. Organisation de l'équipe de projet : 30 points
4. Livrables et qualité de la proposition avec échéancier : 10 points.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et quarante-cinq minutes (17; 45)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière